**Destinataires :**

- Sociétés coopératives d'Hlm
- Conseil Fédéral, pour information

**Circulaire n°25-0020**
**Objet :** Enquête 2025 - QDIS 2024

Paris, le mercredi 18 juin 2025

Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général,

Comme chaque année, le dispositif d'autocontrôle fédéral met à votre disposition le formulaire de la liasse d'informations financières et comptables (Liasse QDIS) pour l'exercice 2024 lui permettant d'établir en retour le dossier individuel de situation (DIS) de votre coopérative d'Hlm. Vous pouvez vous connecter dès à présent à Harmonia (https://harmonia.hlm.coop) à l'aide de l'identifiant et du mot de passe que vous avez utilisés l'an passé sur cette plateforme. Les données de votre QDIS sont à saisir et à valider par vos soins **avant le 31 juillet 2025**.

J'attire votre attention sur le fait que la saisie de vos états réglementaires pour l'exercice 2024 est obligatoire par le biais de la plateforme du Gouvernement (https://harmonia.logement.gouv.fr). Elle doit intervenir dans le mois qui suit l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes et au plus tard le 31 juillet 2025. En cas d'absence de transmission de ces informations à cette date ou d'une qualité insuffisante, l'ANCOLS déclenchera, à la demande de la DHUP, une procédure de sanction à l'encontre des organismes d'Hlm concernés. Pour tout renseignement concernant cette plateforme, vous devrez directement contacter la DHUP en tant qu'interlocutrice unique de cette plateforme. En effet, notre Fédération n'a pas accès aux données en cours de saisie sur cette plateforme.

Dès lors que vous aurez saisi ces informations, vous pourrez synchroniser ces données vers notre plateforme (https ://harmonia.hlm.coop) afin de renseigner et valider (étape 4) votre questionnaire DIS (QDIS). Pour cela, vous devrez cliquer sur « Modifier le dossier » et « Rapatrier » à partir du menu de votre QDIS. Les comptes annuels et les états réglementaires y seront ainsi dupliqués, ce qui évitera une double saisie par votre organisme. Les tableaux de 1 à 13 devront néanmoins être complétés par vos soins. Je vous remercie par avance de votre vigilance quant à la qualité et à la complétude des données saisies car celles-ci conditionnent en effet la qualité de votre DIS.

Afin de vérifier vos saisies, le QDIS comprend un bouton « Lancer la vérification » en bas de la page d'accueil avec deux onglets nommés « QDIS SF » et « QDIS AE » vous permettant d'obtenir une première estimation des principaux agrégats financiers de votre DIS.

Si vous avez sollicité et obtenu un report de la tenue de votre assemblée générale d'approbation des comptes annuels, je vous invite à nous transmettre la décision de prorogation.

Si vous rencontrez un problème technique concernant la connexion ou l'utilisation de la plateforme (https://harmonia.hlm.coop), un numéro d'assistance a été mis à votre disposition par Capgemini, prestataire de la plateforme Harmonia (01.47.54.54.77– harmonia.fr@capgemini.com) et par la Fédération (01.40.75.68.59 – federation@hlm.coop).

Pour tout renseignement sur la manière de compléter les éléments comptables et financiers de votre QDIS sur notre plateforme (https://harmonia.hlm.coop), vous pouvez joindre Vincent de Monti (01.40.75.79.99) vincent.demonti@hlm.coop, Agnès Fortier (07.63.47.37.24) agnes.fortier@hllm.coop ou Frédéric Arnout (01.40.75.78.53) frederic.arnout@hlm.coop .

Comptant sur votre concours et vous assurant de l'appui de la Fédération, je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Vincent Lourier**
Directeur